

Lancement de la campagne des échanges et actions de formation à l'étranger 2017-2018, 1^{er} degré.

Annexe 1

Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel

Durée : variable selon le stage choisi, entre fin juin et fin août.

Public concerné : enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public de l'éducation nationale.

Opérateur : Centre international d'études pédagogiques (CIEP)

1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 60 00, télécopie : 01 45 07 60 01

Dates limites	
Pour le premier degré	
13 janvier 2017	Date limite des inscriptions en ligne sur le site du CIEP : http://www.ciep.fr/stages-perfectionnement-linguistique-pedagogique-culturel
20 janvier 2017	Après transmission, par le directeur d'école, du dossier de candidature à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, transmission par ce dernier des dossiers à l'IA-Dasen.
24 février 2017	Transmission au CIEP par l'IA-Dasen des dossiers avec avis hiérarchique et classés par ordre de priorité.
Pour le second degré	
13 janvier 2017	Date limite des inscriptions en ligne sur le site du CIEP : http://www.ciep.fr/stages-perfectionnement-linguistique-pedagogique-culturel
20 janvier 2017	Après transmission par le chef d'établissement du dossier de candidature à l'IA-IPR, transmission par ce dernier à la Dareic du rectorat.
24 février 2017	Transmission au CIEP par la Dareic des dossiers papier des candidats revêtus de tous les avis hiérarchiques et classés par ordre de priorité.
Informations complémentaires :	
Un candidat ne peut bénéficier d'un stage que tous les 3 ans.	
En cas de désistement pour des raisons graves, adresser un courriel à l'adresse suivante : stages-linguistiques@ciep.fr	

Lancement de la campagne des échanges et actions de formation à l'étranger 2017-2018, 1^{er} degré.

Annexe 2

Échange poste pour poste avec le Québec

Durée : une année scolaire.

Public concerné : enseignants du premier degré des classes de grande section de maternelle au cours moyen deuxième année et enseignants spécialisés (option D), titulaires de leur poste et justifiant de cinq années d'ancienneté dont deux ans de service effectif en tant que titulaire dans le corps pour lequel ils sollicitent un échange.

Opérateur : Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dareic) de l'académie d'Amiens, 20 boulevard d'Alsace-Lorraine, 80063 Amiens cedex 9

Dates limites	
Du 10 novembre au 11 décembre 2016	<p>Dépôt des candidatures en ligne et impression du dossier papier complet (dossier accompagné de ses annexes 1, 2, 3) à compléter par le directeur d'école (annexe 1 du dossier poste pour poste).</p> <p>http://www.ac-amiens.fr/postepourposte-quebec/</p> <p>Envoi par la Dareic d'Amiens aux Dareic des académies des candidats de la liste des dossiers déposés.</p>
16 décembre 2016	<p>Envoi par le directeur d'école du dossier de candidature papier complet à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription pour avis (annexe 2 à compléter).</p> <p>Puis transmission du dossier complet à l'IA-Dasen du département concerné pour décision (annexe 3 à compléter).</p> <p>Ce dernier est chargé de classer les dossiers par ordre de priorité avant de les transmettre à la Dareic de l'académie des candidats.</p>
3 février 2017	<p>Transmission par la Dareic de l'académie du candidat, sous couvert du recteur, de l'ensemble des dossiers de candidature à la Dareic d'Amiens.</p> <p>Téléversement en ligne par le candidat de sa notice d'hébergement et des pièces justificatives.</p>
2e quinzaine de février	Phase de sélection (entretiens téléphoniques ou webconférence) des candidats présélectionnés.
3 mars 2017	Proposition d'affectation envoyée aux candidats retenus.
10 mars 2017	Date limite de confirmation de l'acceptation de l'échange par le candidat.

Lancement de la campagne des échanges et actions de formation à l'étranger 2017-2018, 1^{er} degré.

Annexe 3

Codofil :

séjour en Louisiane

Durée : une année scolaire renouvelable deux fois.

Public concerné : enseignants des premier et second degrés justifiant de trois années d'ancienneté dont deux en tant que titulaire de leur corps et professeurs de français langue étrangère (Fle) justifiant de trois années d'ancienneté.

Opérateur : Centre international d'études pédagogiques (CIEP)

1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 60 00, télécopie : 01 45 07 60 01

Dates limites	
20 janvier 2017	1. Transmission électronique par le candidat de son dossier sans avis hiérarchique et avec les pièces jointes demandées à l'adresse suivante : codofil@ciep.fr 2. Transmission par le candidat de son dossier pour avis par voie hiérarchique. Pour les enseignants du premier degré : après transmission, par le directeur d'école, du dossier de candidature à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, transmission par ce dernier des dossiers au Dasen.
24 février 2017	Transmission des dossiers de candidature avec les avis hiérarchiques au CIEP : - par le Dasen pour les enseignants du premier degré avec copie pour information à la Dareic ;
Début mars 2017	Information et convocation à un entretien individuel uniquement pour les candidats présélectionnés.
Du 5 au 14 avril 2017	Comité de sélection au CIEP et entretiens avec les candidats présélectionnés.
Début Mai 2017	Information des candidats recrutés sur liste principale et liste complémentaire.
Début juin 2017	Affectation des candidats.
Fin juillet-début août 2017	Stage de formation obligatoire des enseignants recrutés à Bâton Rouge.

Informations complémentaires :

Les candidats peuvent être recrutés jusqu'à fin juillet.

- Conditions de participation, notices et instructions pour la constitution et la transmission des dossiers de candidature <http://www.ciep.fr/programme-codofil-louisiane>

- Comparaison des systèmes éducatifs américain et français
http://www.ciep.fr/codofil/docs/comparaison_fr_us.pdf

- Informations relatives aux conditions de vie et de travail, sur le site du consulat de France à la Nouvelle-Orléans <http://www.consulfrance-nouvelleorleans.org>

Lancement de la campagne des échanges et actions de formation à l'étranger 2017-2018, 1^{er} degré.

Annexe 4

Échange franco-allemand

Durée : une année scolaire renouvelable une fois.

Public concerné : enseignants titulaires de l'enseignement public du premier degré, justifiant d'un minimum de deux ans de service effectif en tant que titulaire dans leur corps lors du dépôt de candidature.

Opérateur : Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco)

Bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation (Dgesco Maf 2), 110, rue de Grenelle 75357 Paris SP 07.

Contact : dgesco.formation@education.gouv.fr, téléphone : 01 55 55 36 71

Dates limites	
13 janvier 2017	Transmission de tous les dossiers de candidature par l'IEN avec un premier avis à la direction académique des services de l'éducation nationale pour décision.
10 mars 2017	Transmission à la Dgesco, Bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation (Dgesco Maf 2), sous couvert du recteur, par la Dareic : - de la liste des candidats retenus ; - des dossiers de candidature retenus par département ; - de la capacité d'accueil d'enseignants allemands par département d'une académie envoyant ou non un enseignant français en Allemagne. en utilisant le formulaire de l'annexe 3D. La direction académique informe chaque enseignant de l'issue de sa candidature.
Fin avril 2017	Réunion de la commission de répartition franco-allemande.
Fin mai 2017	Participation obligatoire des candidats retenus à un séminaire de contact organisé par l'Ofaj en présence des enseignants français et allemands déjà en poste (4 jours).
Fin Juin 2017	Envoi des attestations de participation au programme d'échange franco-allemand aux candidats par les IA-Dasen.
Août 2017	Participation obligatoire en Allemagne des candidats retenus au stage pédagogique (4 jours) et éventuellement, en fonction de leur niveau de langue, à la formation linguistique (2 semaines). Formations organisées par l'Ofaj.
Janvier 2018	Participation obligatoire des enseignants français et allemands au bilan d'étape organisé par l'Ofaj (3 jours, temps de voyage inclus).
2 mai 2018	Envoi par les enseignants en poste d'un rapport d'activité adressé : - à l'inspecteur de l'éducation nationale de leur circonscription ; - à la Dgesco, bureau de la formation des enseignants (Dgesco Maf 2) ; - à l'Ofaj et au responsable du Land d'affectation.

Lancement de la campagne des échanges et actions de formation à l'étranger 2017-2018, 1^{er} degré.

Informations complémentaires :

- Informations sur le programme d'échange :

<http://eduscol.education.fr/D0033/echangefrancoallemmand.htm>

<http://www.ofaj.org/enseigner-dans-une-ecole-primaire>

- Téléchargement du dossier de candidature en format numérique :

<http://eduscol.education.fr/D0033/echangefrancoallemmand.htm>

- Recommandations et informations sur la vie et le système éducatif en Allemagne :

<http://eduscol.education.fr/cid52926/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-1er-degre.html>

- Pour un accueil réussi des enseignants allemands :

<http://eduscol.education.fr/cid46951/echange-franco-allemand-d-enseignants -du-premier-degre.html>